

# LE CAMEROUN MARITIME

## Ressources et possibilités économiques

*A la demande de l'Administration du Cameroun, M. M. Rossignol est venu deux fois dans ce pays pour continuer l'étude de la pêche dans les eaux camerounaises. Il est attaché au Centre océanographique O.R.S. T.O.M. de Pointe-Noire, dont le domaine géographique recouvre le golfe de Guinée, relayant à l'Est la station océanographique d'Abidjan.*

*S'il est un domaine où s'affirme avec netteté le caractère international (ou supranational) de la science naturelle, fondamentale ou appliquée, c'est bien celui de l'océanographie. Les courants marins pas plus que les poissons, ne connaissent les frontières artificielles des hommes. Aussi est-il nécessaire que le domaine d'investigation d'une station océanographique, dont le fonctionnement est assez onéreux d'ailleurs, s'étende largement sur les eaux de plusieurs pays.*

*La dernière campagne du bateau océanographique l' « Ombango » (1960) a permis de préciser davantage un certain nombre de connaissances acquises, en particulier dans les ressources en thonidés du Golfe.*

*La note de M. Rossignol, rédigée en 1956, a été complétée à la lumière des dernières campagnes de recherches. Elle est donc toujours actuelle dans l'ensemble.*

*En remerciant M. Rossignol de sa contribution à la connaissance des eaux camerounaises, il convient de féliciter M. Nèvez, dessinateur du Centre de Pointe-Noire, pour les remarquables dessins qui accompagnent cette note ; nous avons dû malheureusement les réduire faute de place.*

F.-B. D.

Les Etats de la Côte Occidentale d'Afrique, d'expression française, restés trop longtemps tournés uniquement vers les problèmes de l'intérieur, jettent enfin un regard sur la mer. Un pas immense a été fait depuis ces dix dernières années : la première étape vers une industrialisation de la pêche a été franchie avec l'arrivée de chalutiers dans les principaux ports ; la deuxième étape vient d'être entreprise par le Sénégal qui, avec la pêche aux thons au large de ses côtes, entre dans le concert mondial de l'exploitation du poisson « noble ». Cet éveil brutal, en raison même de sa brutalité, commence déjà à susciter des inquiétudes, à soulever des problèmes : limite de production des fonds prospectés, possibilités d'installations réservées à la commercialisation du poisson (halles, frigos)... Ces problèmes sont communs à tous les territoires ; le Cameroun n'échappe pas à la règle. C'est la raison qui a motivé l'envoi en mission, en 1956, d'un spécialiste de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, chargé de ces questions.

Le programme de travail comportait :

- une étude des ressources marines et de leur exploitation (actuelle et possible) ;
- une étude du dépeuplement des fonds chalutés ;
- une étude des possibilités de pêche au thon dans les eaux camerounaises.

Bien que le temps nous ait manqué pour nous permettre de tout étudier dans le détail, il nous a été possible d'avoir une idée des différents problèmes qui se posent. C'est ce vaste tour d'horizon que nous nous proposons de faire ici. Ainsi, après un aperçu sommaire du milieu, aborderons-nous successivement les questions suivantes :

- les ressources ;
- l'exploitation de ces ressources : pêche à forme européenne, pêche africaine ;
- l'appauvrissement des fonds chalutés au large des côtes du Cameroun ;
- l'influence de l'action des chalutiers sur la pêche artisanale africaine ;
- les huîtres et les possibilités ostréicoles ;
- le problème du thon au Cameroun.

## I. — LE MILIEU

Il convient de distinguer deux zones nettement différenciées, tant par les conditions physico-chimiques que par la faune : l'estuaire et le domaine maritime proprement dit.

### A) L'estuaire du Cameroun

Pour se faire une idée de la complexité de sa structure et de la difficulté qu'on éprouve à délimiter un tel ensemble, il suffit de se reporter

à une carte. La tendance que l'on a, par souci de simplification ou pour la commodité d'expression, à ramener les phénomènes d'ensemble dans un cadre plus étroit, fait que l'on parle communément de « l'estuaire du Wouri ». Or, nous voyons qu'il ne s'agit pas de l'estuaire d'une rivière, mais plutôt du lieu de jonction de plusieurs rivières. Aussi, pour bien le caractériser, ne pouvons-nous que reprendre la très bonne définition du Professeur Th. Monod (1) :

« Complexe alimenté en eau douce par les rivières Mungo, Wouri, Dibamba et Kwa-Kwa, constitué par un "Pool" central sillonnant une large ceinture de terrains marécageux plantés de palétuviers coïncidant en surface, dans son ensemble, avec l'extension de la "mangrove" et s'étendant au-delà des palétuviers, jusqu'à la limite extérieure de la zone à Pandanus... ».

Ce complexe communique avec la mer par une ouverture de 10 km. (du Cap Cameroun à la pointe Souelaba) ; sa plus grande largeur (du fond de la baie de Mococho à celui de la baie de Manoka) et sa longueur (de Douala à Souelaba) sont de 30 km.

Le fond est constitué par une vase molle noirâtre, recouverte d'un tapis de débris végétaux (feuilles et bouts de bois pourris).

Les conditions hydrologiques qu'on y rencontre sont celles de tous les estuaires, accentuées par les fortes précipitations du pays.

Les eaux sont toujours très dessalées, le taux en sel variant avec les marées et le débit des rivières ; pendant la saison des pluies, elles sont pratiquement douces à Douala, tout au moins dans les couches superficielles. On peut les caractériser par leur salinité qui, sur le fond, est toujours inférieure à 20 ‰.

La température varie de 25° à 33°5 selon les saisons.

## B) Le domaine maritime proprement dit

Le Cameroun présente une façade marine de 180 km. de long, depuis la frontière du Cameroun sous tutelle britannique, dans le Nord, jusqu'à la frontière de la Guinée Espagnole dans le Sud.

Du Nord au Sud, la côte est basse et de direction N.O.-S.E. jusqu'à Longji : longue plage étirée sur une centaine de kilomètres et interrompue par les embouchures des rivières — Sanaga, Nyong, Lokoundjé. Aussitôt en arrière de cette bande de sable, dont la largeur est variable, on rencontre la forêt dense. Sur les bords des lagunes et des rivières, la végétation est principalement composée de palétuviers.

A partir de Longji et jusqu'à Campo, la côte prend une direction Nord-Sud et un aspect tout à fait différent : succession de plages plus ou moins étendues, à pente plus ou moins raide, délimitées par des avancées rocheuses formant caps et prolongées dans la mer par des écueils. Nous avons ainsi une série de petites baies ou criques bordées de cocotiers, qui donnent à cette région un genre polynésien.

Le *plateau continental*, assez large dans le Nord (plus de vingt milles), s'étrécit dans le Sud, à peu près à la latitude de Kribi (largeur : quinze à seize milles). Sa pente, douce jusqu'aux fonds de 40-50 mètres,

présente alors une « ligne de rupture » ; elle s'accroît très nettement jusqu'aux accores, formant un talus assez étroit.

Les eaux marines camerounaises et gabonaises jusqu'au Cap Lopez (limite Sud) appartiennent à la même province hydrologique. On n'y rencontre de salinité océanique, égale ou supérieure à 35 ‰, qu'à partir d'une certaine profondeur (40 mètres environ dans la région de Port-Gentil).

Dans le secteur camerounais, nous pouvons donner la ligne de rupture de pente du plateau comme limite d'avancée des eaux océaniques vers la côte. Au-dessus de cette ligne, la salinité des eaux du fond est partout inférieure à 35 ‰.

Nous avons ainsi, de la baie vers le large, en prenant la salinité observée sur le fond comme terme de comparaison, la succession de milieux suivants :

1) DOMAINE CÔTIER. — *Eaux de la baie* : Eaux dont la salinité est inférieure à 20 ‰ ( $S < 20 ‰$ ).

*Eaux du plateau jusqu'aux fonds de 40-50 m.* : Eaux dont la salinité est supérieure à 20 et inférieure à 35 ‰ ( $20 \leq S \leq 35 ‰$ ) (\*).

2) DOMAINE OCÉANIQUE. — *Eaux sur les fonds supérieurs à 50 m.* : Eaux dont la salinité est égale ou supérieure à 35 ‰ ( $S \geq 35 ‰$ ).

La salinité étant, avec la température, le facteur le plus important en biologie marine, cette différence de milieux a une incidence sur la répartition des organismes. Il ne faut pas croire, cependant, que les limites entre ces milieux soient d'une étanchéité parfaite. Si le passage du domaine océanique au domaine côtier est bien marqué, la limite est moins nette entre les différentes eaux du secteur côtier ; les formes qu'on y rencontre, bien que vivant dans un milieu optimum déterminé, présentent une euryhalinité plus ou moins grande, leur permettant de changer de milieu ; c'est ainsi que l'on peut trouver dans la baie les mêmes poissons qu'en mer, mais, alors que certaines espèces restent plutôt cantonnées sur le plateau, d'autres fréquentent plus particulièrement les eaux de la baie.

## II. — LES RESSOURCES

### A) POISSONS.

Si tous les poissons sont consommables, tous n'ont pas la même valeur économique, cette valeur variant d'ailleurs suivant les régions. Aussi, nous limiterons-nous ici aux espèces intéressantes ou susceptibles d'intéresser l'économie du Cameroun.

(\*) N. B. — Il est évident que, sur la côte, aux embouchures des rivières, les salinités observées sont plus basses, le taux de dessalure étant fonction du débit de la rivière.

### 1° Poissons de surface.

C'est la famille des *Clupeidæ* qui fournit l'espèce la plus abondante et la mieux exploitée par les pêcheurs africains : l'ethmalose, *Ethmalosa fimbriata* Bowdich, ou « bonga » (fig. 1). Poissons des eaux chaudes et peu salées de l'Atlantique, à régime alimentaire essentiellement limnivoire, les « bonga » fréquentent les eaux littorales de la côte occidentale d'Afrique, où on les trouve en abondance depuis le Cap Blanc jusqu'à l'embouchure du Congo. Ils s'y livrent à des migrations saisonnières, dont le déterminisme et l'étendue sont encore assez mal connus. De tels déplacements les amènent chaque année sur les côtes du Cameroun où, dès le mois d'octobre, de grosses concentrations apparaissent dans la région comprise entre Longji et l'embouchure de la Sanaga. Ces concentrations se maintiennent un certain temps sur le plateau et ne pénètrent dans la baie qu'au moment où les eaux y sont suffisamment chlorurées. A la saison des pluies, les fortes précipitations amenant une dessalure trop poussée, les ethmaloses désertent aussi bien les eaux de la baie que celles du littoral. Seules, les jeunes classes, moins sensibles, continueront à y séjourner.

L'intérêt que présente ce poisson, tant par son abondance que par son traitement possible, n'a pas échappé aux pêcheurs du pays qui le pêchent activement. Une véritable petite industrie — suffisamment développée malgré la faiblesse des moyens — s'est créée et mérite d'être encouragée. Elle permet de ravitailler en produit fumé, non seulement la côte, mais aussi des centres situés assez loin dans l'intérieur. Nous en reparlerons plus loin au sujet de leur exploitation.

Une autre espèce, *Sardinella cameronensis* (Regan), ou « bilolo » (en batanga) (fig. 2), voisine du « makouala » (*Sardinella eba* Cuv. Val.), que l'on rencontre au Sud du Cap Lopez, fréquente les eaux du domaine maritime. Forme saisonnière comme l'ethmalose, elle se rassemble près des côtes du Cameroun, à peu près à la même époque que l'espèce précédente (d'octobre à mai). Elle est propre aux eaux du golfe de Guinée qui présentent les mêmes conditions hydrologiques : la limite Sud de son aire d'expansion se situe à la hauteur du Cap Lopez. Au Cameroun, ses migrations l'amènent rarement au Nord de l'embouchure de la Sanaga. Les rassemblements se font principalement sur la partie Sud de la côte, là où le plateau est le plus étroit et les apports d'eau douce moins importants. On ne la pêche que dans la région de Kribi, et encore d'une façon assez sommaire ; nous n'avons observé au cours de notre enquête que quatre filets à « bilolo » à l'embouchure de la Lobé — filets droits mailants, de 100 mètres de long sur 9 mètres de chute, à mailles de 40 mm. Pourtant, si elle était normalement exploitée, sa pêche pourrait, dans le Sud, sinon concurrencer, du moins compléter utilement la pêche du « bonga ».

Toujours dans la famille des *Clupeidæ*, nous trouvons deux espèces que l'on pourrait également ranger dans la catégorie des poissons de fond :

— *L'lisha africana* Bloch (\*), appelée à tort « sardinelle ». Très

(\*) *Ilisha Dolloi* (Boulanger) (fig. 3). *N.D.L.R.*

abondante aussi bien dans l'estuaire qu'en mer, près des côtes, elle présente malheureusement peu d'intérêt économique du fait de sa conformation (très comprimée latéralement) ; elle est remplie d'arêtes et ne possède que peu de chair.

— *Pellonula vorax* Günther, espèce plus petite, mais plus allongée et moins comprimée, avec une bande longitudinale argentée. Elle est commune dans la baie.

— Les *Mulôts* (famille des *Mugilidæ*) sont très communs dans l'estuaire, les lagunes et la zone côtière, près des embouchures de rivières. Il en existe plusieurs espèces (*Mugil falcipinnis* Cuv. Val. surtout ; *Mugil auratus* Risso et *M. grandisquamis* Cuv. Val.), qui sont pêchées toute l'année à la senne ou à l'épervier. Le produit de la pêche est écoulé soit frais, soit fumé.

— Les *Carangidæ* (Carangues et Chinchards) pourraient être une ressource intéressante s'ils étaient exploités. Une carangue, *Caranx senegallus* Cuv. Val. (fig. 4), est très répandue sur la côte. Une autre espèce, qui atteint une belle taille, *Caranx carangus* Bl. (fig. 5), et un chinchard, *Selar crumenophthalmus* Bloch (fig. 6), ou chinchard à gros yeux, doivent également fréquenter les eaux du domaine maritime (région de Kribi particulièrement). Les conditions hydrologiques sont en effet les mêmes que dans le secteur de Port-Gentil-Libreville, où on les trouve en grande abondance.

Citons également les Aiguillettes (*Hemiramphidæ* et *Belonidæ*), très communes sur la côte et capables de se rassembler en bancs assez compacts. Elles sont l'objet d'une pêche assez curieuse dans la région de Kribi, à l'aide de pirogues contenant des feuilles de manioc. Trois espèces sont représentées :

— *Strongylura crocodila* Lesueur, la véritable aiguillette, qui peut atteindre une très grande taille. C'est la plus courante ;

— *Hemiramphus brasiliensis* Linné et *Hyporamphus schlegeli* Bleeker ou « demi-becs », de taille moindre.

Deux autres espèces peuvent présenter de l'intérêt parce qu'appréciées par les amateurs de poissons :

— le « maquereau-bonite », *Cybium tritor* Cuv. Val. (famille des *Scombridæ*) ;

— la « bécune » ou « barracouda », *Sphyraena guachancho* Cuv. Val. (famille des *Sphyraenidæ*), abondante en mer, près des côtes surtout, semble-t-il, entre les embouchures du Nyong et de la Sanaga ; nous en avons vu capturer en quelques heures 18 de plus de 1,50 m. de long à bord d'un chalutier au mouillage. Il nous a été cité le chiffre de 70 en une nuit.

## 2° Poissons de fond.

Il ne sera question, dans cette étude, que des formes du domaine côtier, le domaine océanique ayant été insuffisamment prospecté pour qu'il soit possible de donner l'importance relative des différents groupes qu'on y trouve. Signalons simplement, en passant, que, dans ce dernier

domaine, l'ichtyofaune est surtout représentée par des Sparidés (dorades, pageauds, dentés), des Scorpaenidés (rascasses), des Triglidés (grondins), des Mullidés (rougets, barbets)...

Sept familles se disputent la prédominance sur la côte du Cameroun : les *Sciaenidæ*, les *Siluridæ*, les *Polynemidæ*, les *Cynoglossidæ*, les *Pristipomatidæ*, les *Ephippiidæ*, et les Squammipennes. A elles seules, elles fournissent le plus gros des apports de pêche.

Dans la famille des *Sciaenidæ*, six espèces sont marines côtières et fréquentent surtout le plateau continental :

— deux courbines ; *Sciaena epipercus* Bleeker et *Corvina camerounensis* Ehrenbaum (fig. 7) ;

— trois espèces d'Otolithes, appelés communément « bars » : *Otolithus macrognathus* (fig. 8), *Otolithus brachygnatus* Bleeker et *Otolithus senegalensis* Cuv. Val. (fig. 9). Cette dernière est la plus abondante et son euryhalinité plus grande fait qu'elle est également assez commune dans la baie ;

— le « madongo », *Larimus peli* Bleeker (fig. 10), qui forme l'élément de base de la friture des chalutiers.

Une troisième espèce de courbine, par contre, est adaptée à des eaux plus dessalées. C'est certainement l'un des poissons les plus communs de l'estuaire : *Corvina nigrata* Cuv. Val. (fig. 11), ou « bossu », qui est très activement pêché et vendu frais ou fumé par les pêcheurs africains ;

— les *Siluridæ* (Silures ou « mâchoirons ») comprennent plusieurs espèces : l'une, *Arius heudeloti* Cuv. Val., est surtout abondante sur le plateau, mais fréquente aussi l'estuaire. Les autres ne se trouvent que dans les eaux de la baie : *Chrysichthys* sp., *Gephyroglanis* sp. Les *Gephyroglanis* sont certainement les plus abondantes.

— Parmi les *Polynemidæ*, on trouve une forme d'estuaire, *Polyne-mus quadrifilis* Cuv. Val. ou « capitaine », qui peut atteindre une très grande taille (près de 2 mètres) et un poids élevé (70 à 80 kilos), et deux espèces marines de petite taille, dont on trouve des individus dans l'estuaire : *Galeoïdes decadactylus* (petit capitaine) et *Pentanemus quin-quarius* (fig. 12) ou « barbillon ».

Les Cynoglosses, appelés « soles » dans la région, comprennent plusieurs espèces abondantes sur le plateau continental. Elles peuvent également pénétrer dans l'estuaire. La mieux représentée est une forme de belle taille : *Cynoglossus browni*.

— Dans la famille des *Pristipomatidæ*, une espèce, *Pristipoma jubelini* Cuv. Val. ou « daurade grise », est courante aussi bien dans la baie qu'en mer, alors qu'une autre, *Otoperca aurita* (Cuv. Val.), est typiquement marine.

Les deux dernières familles sont représentées, l'une par une forme fréquentant surtout les eaux marines côtières, *Drepane africana* Osorio ou « disque », l'autre par un poisson très commun dans l'estuaire, *Pséttus sebæ* Cuv. Val. (fig. 14), ou « disque » allongé.

Deux autres familles méritent d'être mentionnées parce que pêchées couramment en estuaire et dans des lagunes :

— les *Lutjanidæ*, appelées soit « carpes », soit « capitaines », selon leur taille, et dont les principales espèces sont : *Lutjanus eutactus* Ehrenbaum, qui peut dépasser le mètre, et *Lutjanus guineensis* Bleeker (fig. 15), mesurant en moyenne trente à quarante centimètres ;

— les *Pomacentridæ*, avec les *Tilapia* ou « carpes », espèces d'eaux saumâtres et douces.

Nous n'avons parlé jusque-là que des poissons à squelette osseux (Téléostéens). Parmi les poissons à squelette cartilagineux, mentionnons une « tête » ou « pastenague » (*Dasyatis margarita* Günther), commune dans tout le secteur côtier, un poisson-scie (*Pristis* sp.) et quelques chiens de mer, requins de petite taille (*Scoliodon terraenovæ* Richardson, *Carcharhinus limbatus* Müller et Henle...).

## B) CRUSTACES.

Les crevettes, de par leur abondance et leur valeur alimentaire, présentent un réel intérêt économique.

Deux espèces marines se rassemblent près des côtes en nombre suffisant pour permettre une exploitation :

— *Penaeus duorarum* Burkenroad, appelée « brésilienne ». De couleur générale blonde, c'est une crevette de belle taille, pouvant dépasser 20 centimètres.

— *Parapenaeopsis atlantica* Balss, de taille moindre, à rostre plus allongé. Son goût plus accusé la fait préférer, par les Européens tout au moins, à l'espèce précédente.

Durant quelques mois à partir d'une certaine époque (mars-avril) et bien que ne les pêchant pas spécialement, les chalutiers arrivent à en ramener quelques centaines de kilos en cinq jours.

— Un autre Pénaeidé, *Penaeus Kerathurus* (Forskål) (fig. 16), qui fréquente des eaux plus dessalées, est signalé par M. Th. Monod comme commun à Souelaba. C'est la « caramote » de la Méditerranée, espèce de grande taille comme la « brésilienne », mais à coloration plus vive : chaque segment abdominal présente une bande transversale brun-mauve ; l'éventail de la queue est bleu avec un liseré rouge.

Dans l'estuaire, les lagunes et embouchures de rivières, on trouve plusieurs espèces d'eaux douces et saumâtres de la famille des *Palaemonidæ*. Citons :

— les « missala », dont *Palaemon Vollenhovenii* Herklots, espèce à grandes pinces massives qui lui valent la dénomination d'écrevisse ;

— une crevette de petite taille, à pattes grêles, peu ou pas colorée, qui se rassemble en grand nombre à certaines époques dans l'estuaire ou les lagunes : *Palaemon hastatus* Aurivillius. Elle est vendue soit fraîche, soit séchée et fumée par les gens du pays. Cette espèce, plus eurynaline que la précédente, se rencontre également en mer, près de la côte.

Signalons aussi une autre forme saisonnière, voisine des précédentes, mais à abdomen mou, peu calcifié : la callianasse, *Callianassa turnerana* White, forme généralement benthique, vivant dans des terriers, mais se livrant tous les deux ou trois ans à des migrations massives dans

les eaux de la baie. Peu appréciée des Européens, elle est exploitée par les Africains qui en sont très friands (la *mbéatoé* des Duala).

Parmi les *crabes*, deux espèces présentent une valeur alimentaire certaine :

— une espèce marine, *Neptunus validus* (Herklots), à chair savoureuse, très parfumée. C'est le « crabe nageur bleu », dont les pinces sont très développées et présentant deux taches blanches sur la carapace, ce qui le distingue de l'espèce suivante d'eau saumâtre ;

— *Callinectes latimanus* Rathbun, très abondante dans les estuaires et lagunes.

Les langoustes (*Palinurus regius* de Brito Capello) fréquentent surtout les fonds rocheux (région de Kribi par exemple) et sont plutôt rares sur les fonds vaso-sableux actuellement prospectés.

### C) MOLLUSQUES.

Outre les huîtres dont nous reparlerons plus loin, citons les arches, dont *Arca senilis* Linné. Semblables à de grosses « coques » noires, elles vivent en eau saumâtre (estuaire, lagune), enfouies dans la vase, où elles peuvent former des gisements très importants.

## III. — EXPLOITATION DE CES RESSOURCES

De toutes ces ressources, seuls les poissons du secteur côtier commencent à être exploités de façon intensive. Les crevettes, mises à part les Palaemonidés et les Callianasses, aux périodes de rassemblements massifs dans les eaux de l'estuaire, ne sont l'objet d'aucune pêche particulière. En ce qui concerne les mollusques, aucun essai de culture n'a encore été tenté.

Quelles sont donc les diverses formes d'exploitation actuelle ?

### A) PECHERIES A FORME EUROPEENNE.

#### 1° Pêche dans l'estuaire du Cameroun.

Elle est pratiquée par un remorqueur en acier transformé en chalutier : le « Wouri ». Il jauge 20 tonneaux, est muni d'un moteur de 75 C.V. et d'un treuil actionné à la main ; deux « fermes » placées de chaque côté du bateau lui permettent de travailler sur l'arrière, à « l'italienne ».

Les fonds prospectés sont le chenal et les différents marigots ; baies de Macachou, de Manoka...

Parmi les poissons capturés, prédominent les « bossus », les disques allongés (*Psettus sebæ*), les « sardinelles » (*Ilisha*) et de belles pièces telles que capitaines (*Polynemus quadrifilis*) ou carpes (*Lutjanus* sp.).

Les sorties sont journalières : le « Wouri » rentre tous les soirs à Douala décharger le produit de sa journée, conservé au frais dans une cale refroidie par des blocs de glace.

#### RENDEMENT :

C'est une pêche peu rentable, les apports sont médiocres (moyenne : de 150 à 200 kg. par jour), ce qui semble confirmer, bien des années après, le jugement de M. Th. Monod : « Une entreprise de pêche à forme exclusivement européenne ne pourra jamais être rémunératrice dans l'estuaire du Cameroun. » (1) (p. 428).

#### 2° Pêche hauturière.

La flottille chalutière de haute mer comprend actuellement (1956) six unités basées à Douala :

a) *Quatre chalutiers travaillant sur les côtes du Cameroun* : la « Chantal-Laurence », la « Korrigane » et le « Saint-Yves », armés par la Société Cotonnec-Violette ; le « Makouala », appartenant à la S.A.P.A.C. (Société Anonyme de Pêche, d'Armement et de Conservation) (\*).

Munis d'un moteur Diésel de 72 C.V., ils sont équipés de radiophonie et d'un chalut de 13 mètres d'ouverture (corde de dos).

Les marées durent cinq jours. Le poisson est entreposé dans une cale cloisonnée, intimement mêlé à de la glace pilée.

La majeure partie des prises est composée des espèces suivantes :

##### CATÉGORIE « GROS ET MOYENS » :

Principalement bars (*Otolithus* sp.), disques (*Drepane africana*), Cynoglosses, Courbines (*Corvina camerounensis*), appelées « Ombrines » dans la région, et petits capitaines (*Caleoïdes polydactylus*).

Egalement mâchoirons (*Arius heudeloti*), daurades grises (*Pomadasys jubelini*) et une autre « ombrine » (*Sciaena epipercus*). Parfois, des spécimens de belle taille : capitaines, carpes, mérours (*Epinephelus* sp.).

##### FRITURE :

Surtout représentée par le « madongo » (*Larimus peli*) et le « barbillon » (*Pentanemus quinquarius*), auxquels viennent s'ajouter les spécimens de petite taille des espèces précédentes.

Deux espèces sont rejetées à la mer, parfois en grande quantité, parce qu'elles ne trouvent pas de débouchés sur le marché local : le « pironneau » (*Otoperca aurita*) et l'*Ilisha africana*.

Le rendement moyen de 1 tonne à 1,5 tonne par jour, s'il n'est pas aussi élevé que sur les côtes de l'ex-A.E.F., permet toutefois de rendre viable une exploitation utilisant des chalutiers de faible tonnage. L'expérience de la Société Cotonnec-Violette en est une preuve.

b) *Deux chalutiers allant pêcher sur les côtes du Gabon* : le « Paul-Gufflet » et le « Malimba », appartenant, le premier à la S.A.P.A.C., le second à la SO.PE.CO.REC. (Société des Pêcheries Coloniales aux Requins).

Bateaux de plus fort tonnage que les précédents (le « Paul-Gufflet » jauge 73 tonneaux et possède un moteur Diésel de 300 C.V. ; il utilise

(\*) Société qui a, depuis 1956, cessé ses activités.

des chaluts de 20 et 25 mètres d'ouverture), leur rayon d'action plus grand et leur plus forte capacité leur permettent de faire des marées de dix à douze jours hors du territoire.

Leur rendement est assez élevé — 17 à 28 tonnes par marée —, sauf en certaines périodes dites creuses, où le poisson ne « travaille » pas et pendant lesquelles le rendement arrive à diminuer de moitié.

La composition des apports est approximativement la même qu'au Cameroun, mais la taille moyenne des poissons est en général plus grande. Ceci, ajouté au fait que les tonnages effectués sur les fonds camerounais sont moins grands, a autorisé un certain scepticisme quant à l'avenir de la pêche dans cette région ; on a parlé d'appauvrissement, de diminution du stock-poisson, de réserves de pêche.

### **Problème de l'appauvrissement des fonds au large des côtes du Cameroun**

Y a-t-il dépeuplement, les fonds sont-ils dévastés, l'action des chalutiers ne compromet-elle pas dangereusement, par la destruction massive des jeunes surtout, l'équilibre faunistique de la région ?

Il serait, certes, prématuré de donner une réponse catégorique à des questions qui demandent une étude longue et suivie. Cependant, des premières observations qu'il nous a été donné de faire, il apparaît que la situation actuelle n'est pas aussi alarmante qu'on était en droit de le penser. Et ceci pour deux raisons :

1° La première, et non la moins importante, est le nombre limité des bateaux (quatre), et la faible étendue des fonds prospectés. On peut dire que, d'un bout de l'année à l'autre, la zone chalutée est une bande de côte de 15 milles de long sur 7 de large, allant des fonds de 7 à 22 mètres, et comprise entre les embouchures Nord et Sud de la Sanaga.

Les chalutiers débordent parfois vers le Nord ou vers le Sud, selon les saisons et les mouvements du poisson, les limites extrêmes étant l'embouchure du Nyong et la bouée A. Cet état de fait laisse place à deux zones de réserves naturelles, l'une Nord, l'autre Sud, permettant un renouvellement de la faune de cette région.

2° La deuxième raison est la composition des apports, en ce qui concerne la proportion des adultes par rapport aux immatures.

On s'est beaucoup inquiété, en effet, de la taille réduite des poissons pêchés au large de la Sanaga. Il est un fait que ceux-ci sont toujours d'un moule plus petit que ceux pris sur les côtes du Gabon, par exemple. Quelle en est la raison ? Le stock de poissons des côtes du Cameroun est-il composé principalement de jeunes classes émigrant vers le Sud à partir d'un certain âge, ou leur croissance est-elle moins active ?

Dans le premier cas, une destruction massive d'immatures doit amener un dépeuplement progressif des fonds, et un « overfishing » est à craindre.

Pour répondre à ces questions, nous nous sommes efforcés de suivre les changements quantitatifs et qualitatifs du stock de poissons depuis

l'arrivée des chalutiers, et d'établir sur quelles catégories de poissons s'exerce leur destruction.

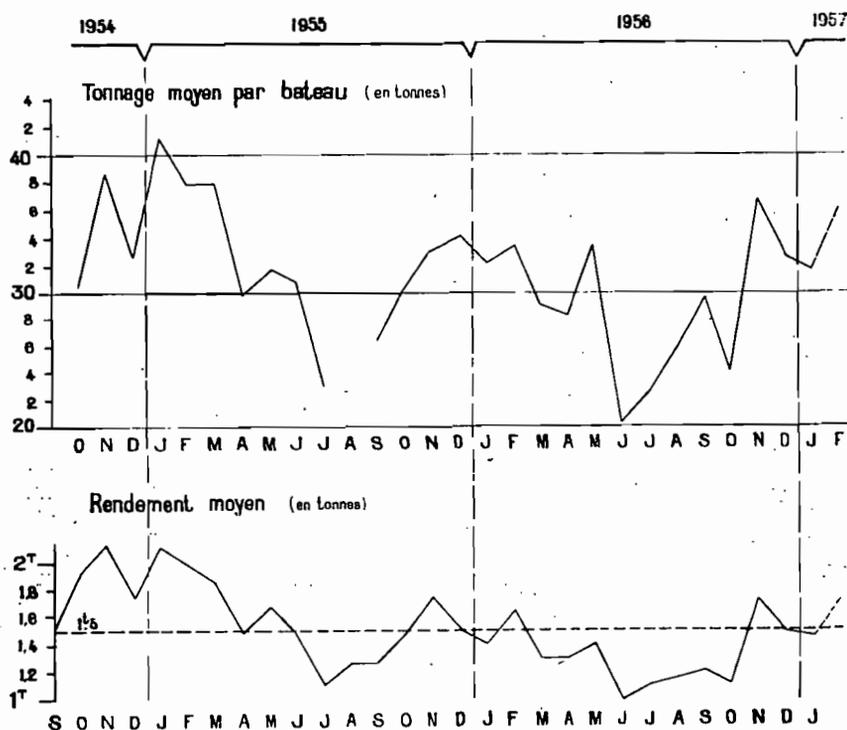
**a) Variations du « stock-poisson ».**

S'il est difficile d'en faire une évaluation, même approximative, ses variations peuvent par contre être aisément suivies. Une diminution du stock se traduit nécessairement par une baisse de rendement d'un bateau pêchant toujours au même endroit et dans les mêmes conditions. On appelle rendement d'un bateau le nombre de kilos de poissons pêchés au cours d'une journée de pêche :

$$R : \frac{\text{Nombre de kilos de poissons débarqués dans le mois}}{\text{Nombre de jours de pêche}}$$

Grâce à l'amabilité d'un armateur de Douala (\*), qui a grandement facilité notre tâche en nous permettant d'embarquer à bord de ses bateaux et en nous fournissant tous les renseignements nécessaires, ce rendement a pu être calculé depuis 1954, date à laquelle le premier bateau est venu chaluter sur les côtes du Cameroun.

Les courbes représentatives des variations du rendement moyen (moyenne des rendements des différents bateaux) mettent en évidence :



(\*) M. Cottonec, à qui nous exprimons encore ici toute notre gratitude.

— l'existence de phénomènes cycliques : à une période de sept à huit mois (d'octobre-novembre à mai), où la pêche est fructueuse, fait suite une période de « coupure », pendant laquelle le rendement est relativement faible (de juin à septembre-octobre). Très élevé en novembre, ce rendement diminue progressivement, avec des fluctuations successives (pointe très marquée en février, une autre en mai), pour atteindre la cote la plus basse en juin-juillet ;

— un fléchissement net au cours du deuxième cycle. Le rendement moyen, qui était de près de 1.600 kilos en 1955, est passé à 1.300 kilos en 1956.

Mais cette baisse a été stoppée, la courbe tend à se redresser : les tonnages débarqués en novembre-décembre 1956 et janvier-février 1957 laissent présager que le rendement moyen du troisième cycle sera au moins égal, sinon supérieur, à celui du deuxième cycle.

Il est intéressant de constater que la « coupure » importante de juin à octobre 1956 a été également accusée sur les côtes de l'ex-A.E.F.

#### **b) Composition du stock.**

Nos observations, faites sur plus de 2.000 poissons, ont porté sur les caractères suivants : espèce, taille, état sexuel.

##### **b<sub>1</sub>) Espèces.**

Nous avons parlé plus haut des principales espèces fréquentant les lieux de pêche. Nous n'y reviendrons pas. Nous insisterons seulement sur le fait — familier aux usagers de la pêche — que le stock de poissons ne présente pas un caractère constant quant à sa composition. Il se renouvelle sans cesse.

Cette remarque est importante. Elle nous montre, en effet :

— que les poissons de fond se livrent à des déplacements, sans doute plus restreints que ceux des poissons de surface, mais encore importants. La faiblesse de l'étendue de la région prospectée par les chalutiers basés à Douala laissant intactes deux zones de réserves naturelles (l'une Nord, l'autre Sud), un renouvellement faunistique des fonds est ainsi assuré ;

— que les tonnages débarqués à une époque donnée ne donnent pas une idée exacte de la richesse des fonds durant l'époque considérée. Des poissons ramenés dans un trait de chalut, seuls sont retenus ceux qui présentent un intérêt commercial. Or, la nature est plus préoccupée des lois de l'équilibre que des conjonctions économiques qui sont affaire d'hommes. Aussi arrive-t-il que les fonds soient périodiquement envahis par des espèces « peu intéressantes » telles que pelons (*Otoperca aurita* Cuv. Val.) ou « sardinelles » (*Ilisha africana*) Bloch, au détriment des espèces commerciales. Le pêcheur dira que « le poisson est sale » et rejettera à l'eau la moitié, parfois les deux tiers de ses apports. Il y aura « coupure », mais cette coupure se rapportera uniquement aux espèces intéressant la production.

**h<sub>2</sub>) Taille, état sexuel.**

Seules ont été étudiées les espèces constituant le gros des apports :

— LES « BARS » :

*Otolithus senegalensis* Cuv. Val.

Le stade II, premier stade d'évolution vers la première maturité sexuelle, est atteint à la taille de 18 à 20 cm. Au-dessous de cette taille, les individus sont immatures.

La taille des poissons examinés varie de 10 à 45 cm. (classe modale : de 25 à 30 cm.).

Pourcentage d'immatures : 5 %.

Pourcentage de reproducteurs : 78 %.

*Otolithus macrognatus*.

Le stade II est atteint à la taille de 18-20 cm.

La taille des poissons examinés varie de 10 à 50 cm. (classe modale : de 25 à 30 cm.).

Pourcentage d'immatures : 15 %.

Pourcentage de reproducteurs : 65 %.

— LES PETITS CAPITAINES (*Galeoïdes decadactylus*).

Le stade II est atteint à la taille de 13 cm. Les individus de 17 cm. ont atteint leur première maturité sexuelle.

La taille des poissons examinés varie de 13 à 26 cm. (classe modale : 20 cm.).

Pourcentage d'immatures : 0 %.

Pourcentage de reproducteurs : 90 %.

— LES BARBILLONS (*Pentanemus quinquarius*).

Le stade II est atteint à la taille de 11-12 cm.

Les individus examinés ont une taille de 12 à 22 cm. (mode à 19 centimètres).

Pourcentage d'immatures : 0 %.

Pourcentage de reproducteurs : 97 %.

— LES MADONGO (*Larimus peli*).

La taille des individus examinés varie de 12 à 18 cm. (classe modale : 15-16 cm.).

Pourcentage d'immatures : 0 %.

Pourcentage de reproducteurs : 100 %.

— LES DISQUES (*Drepane africana*).

Le stade II est atteint à la taille de 11-12 cm.

Les individus de 15-16 cm. sont sexuellement mûrs.

La taille des individus examinés varie de 9 à 23 cm. (classes modales : 11-12, 17 et 20 cm.).

Pourcentage d'immatures : 16 %.

Pourcentage de reproducteurs : 42 %.

— LES « SOLES » (*Cynoglossus browni*).

La taille des individus examinés varie de 18 à 40 cm. (classes

modales : 30, 33, 36 cm.).

Pourcentage de reproducteurs : 66 %.

D'une façon générale, les immatures sont peu touchés ; l'action des chalutiers s'exerce surtout sur des poissons capables de se reproduire.

En conclusion, et en supposant que les chalutiers continuent à travailler dans les mêmes conditions qu'actuellement, — deux chalutiers fréquentant les lieux de pêche durant la semaine, trois le dimanche —, il nous est permis de penser qu'un dépeuplement des fonds n'est pas à craindre.

Notre opinion est que les bateaux, venus travailler sur une zone vierge, ont bouleversé un équilibre existant. Un équilibre nouveau est en train de s'établir : les tonnages se maintiendront autour de la moyenne, qui restera sans doute toujours inférieure à celle des débuts (\*).

Compte tenu de ces remarques et du fait que les Sociétés de pêche ont toujours la possibilité d'augmenter leurs apports en allant chaluter sur des fonds plus riches, la question qui se pose actuellement n'est pas de savoir si, dans les jours à venir, les bateaux seront en mesure d'alimenter le marché en poissons frais, mais plutôt dans quelles mesures ce poisson pourra être écoulé.

Outre Douala, le réseau de vente s'étend aux principaux centres de l'intérieur, tels que Nkongsamba, Yaoundé, Mbalmayo, Ebolowa, Sangmélina... Le prix moyen de vente du poisson (frais d'expédition compris) s'est stabilisé autour d'une valeur très abordable : de 50 à 60 F le kilo, alors que le prix de revient est de 37 F.

Certes, le marché actuel n'est pas encore saturé. Cependant, de l'avis des Sociétés de pêche, la demande du secteur actuellement prospecté ne dépasse pas beaucoup l'offre. D'autres centres (centres de brousse) doivent donc être créés. Deux difficultés surgissent alors :

1° l'état du réseau routier amenant une détérioration rapide du matériel de transport ;

2° le comportement du consommateur africain qui, en certains endroits, préfère le poisson fumé au poisson frais.

Quelle est la capacité réelle d'absorption du marché ? Jusqu'à quelle limite peut-on encourager la production ? Tels sont les points qu'il conviendrait d'éclaircir et qui posent un problème d'urgence.

## B) PECHE AFRICAINE.

Les divers modes de pêche du Cameroun maritime peuvent être classés en deux catégories :

— une pêche quotidienne, pratiquée toute l'année de façon plus ou moins suivie dans la région de Kribi. C'est une pêche artisanale, à l'éche-

(\*) N. B. — Quatre années se sont écoulées depuis que notre étude a été faite, durant lesquelles les chalutiers de l'armement Cotonnec ont dragué, sans discontinuer, les mêmes fonds. Les faits nous ont donné raison, les tonnages débarqués ont prouvé le bien-fondé de nos conclusions : les apports sont restés les mêmes, tant du point de vue de la qualité que de la quantité ; le rendement moyen de chaque bateau n'a pas diminué.

lon familial. Le caractère varié qu'elle présente, son rendement peu élevé, la pauvreté de ses moyens, les difficultés qu'elle rencontre pour son approvisionnement en matériel, toutes ces questions ont été étudiées en détail par M. Michel Delais, océanographe de l'O.R.S.T.O.M., lors de son séjour au Cameroun ;

— des pêches saisonnières : pêche des crevettes (*Palaemon*), pêche des callianasses, pêche des « bilobo », pêche des ethmaloses ou « bonga ». Cette dernière surtout, en raison de son caractère semi-industriel et de la place qu'elle tient dans l'économie de la partie Sud du territoire, a retenu notre attention.

### PECHE DU BONGA

Elle est pratiquée soit par des Nigériens, soit par des pêcheurs originaires du pays, tels que Douala, Malimba, Bakoko.

Leurs campements, fixes ou temporaires, sont installés, d'une part dans la zone périphérique de l'estuaire, d'autre part sur la côte, depuis la frontière du Cameroun d'expression anglaise jusqu'à Longji.

#### ENGINS PÊCHE.

Trois sortes de filets sont utilisés :

— l'épervier ;

— le grand filet, type nigérien, pouvant dépasser 500 mètres de long et 15 mètres de chute (200 à 220 mailles de 64 à 70 mm., maille étirée). C'est un filet tournant, maillant, qui permet d'encercler un banc de poissons ; ceux-ci se trouvent pris dans une sorte de cage dont les parois sont formées par la surface de l'eau, le fond et la nappe de filet dans laquelle ils s'emmailent en voulant s'échapper ;

— le petit filet maillant dormant ou dérivant, dont la longueur dépend essentiellement de l'état des finances du propriétaire, et ayant une chute de 80 à 120 mailles de 65 à 70 mm. Contrairement au précédent, il ne peut être utilisé que la nuit car, pendant le jour, le poisson voit l'obstacle et l'évite. De plus, toutes les nuits ne sont pas favorables à la pêche : elle se fait surtout pendant les périodes de pleine lune et de changement de lune, ce qui réduit approximativement à 13 le nombre de sorties fructueuses dans le mois (sept durant la semaine précédant et suivant la pleine lune, six au moment des changements de lune).

Les embarcations sont toutes des pirogues monoxyles, de tailles différentes, allant de la petite pirogue de 8 m. de long pour la pêche à l'épervier à la grande pirogue nigérienne de 13 m. de long sur 1,30 m. de large.

Le nombre d'hommes constituant l'équipage de chaque embarcation est également variable et dépend de la taille de cette dernière : deux à trois hommes pour la pêche à l'épervier, de cinq à huit pagayeurs pour la manœuvre des filets droits.

#### TRAITEMENT DU PRODUIT DE LA PÊCHE.

Aussitôt débarquée, la presque totalité du poisson est fumée. Chaque patron de pêche possède, en principe, son fumoir : c'est un hangar

ou une simple cabane recouverte de feuilles de palmier-raphia et abritant une ou plusieurs claies en grillage ou en bambou. Celles-ci sont maintenues par des piquets à une certaine distance du sol (80 à 100 cm.).

Sur ces claies, les *bonga* sont disposés en rangées transversales alternées, la tête dirigée vers le bas, dans une position légèrement inclinée.

Des foyers sont allumés à même le sol et entretenus à feu doux. Le bois le plus couramment employé est le palétuvier.

Au bout de 24 heures, les poissons sont étalés en vrac sur la claie. On les retourne de temps en temps, de façon à ce que toutes les parties du corps soient uniformément exposées à l'action de la fumée.

Le temps de fumage est variable : de 24 à 48 heures si le produit doit être consommé dans les trois à quatre jours qui suivent le traitement ; quatre, cinq et même six jours si la consommation est reportée à plusieurs mois.

#### QUALITÉ DU PRODUIT.

Le poisson est à la fois séché et fumé. Bien préparé, sa condition est bonne, il peut se conserver assez longtemps sans subir d'altération. Malheureusement, sa qualité est assez irrégulière, les pertes sont fréquentes : poisson friable du fait d'une dessiccation trop poussée, ou grillé parce que le feu a été mal surveillé.

#### ÉCOULEMENT.

Le poisson traité est mis dans des paniers spéciaux de formes diverses et transporté par voie d'eau, en pirogues, jusqu'aux principaux centres de distribution : Douala, Edéa, Dehane (une pirogue arrive à transporter 30 à 40.000 *bonga* fumés). Dans ces centres, il est acheté par des market-boys qui se chargent de l'écouler dans l'intérieur du pays. De Dehane, par exemple, il est expédié sur Yaoundé, Mbalmayo, Lolodorf, Ebolowa, Kribi.

Le prix de l'ethmalose varie avec les apports et par conséquent avec les saisons. A Dehane, marché qui est approvisionné principalement par le campement de Badangué, situé sur la côte, entre le Nyong et la Sanaga, les cours sont les suivants (1956) :

- d'octobre à janvier : 10 à 11 pour 50 F ;
- de janvier à mars : 7 à 8 pour 50 F ;
- de mars à juin : 5 à 6 pour 50 F.

#### RENDEMENT. PRODUCTION.

Le petit filet droit, employé par les Douala, Malimba et Bakoko, permet de capturer en moyenne 2.000 à 3.000 *bonga*, soit 200 à 300 kilos de poissons. En réduisant à treize le nombre de jours de pêche dans le mois, le rendement moyen d'une pirogue possédant un tel engin est de 2.600 à 3.900 kilos de poissons par mois.

Avec un grand filet du type nigérien, le rendement, bien supérieur, peut facilement être multiplié par quatre : captures deux fois plus importantes, nombre de sorties double en raison de son emploi possible pendant le jour.

Né connaissant pas le nombre des embarcations utilisées pour cette

pêche, il nous est impossible de calculer la quantité exacte des apports.

Cependant, une enquête menée en compagnie de M. Ducroz, du Service de l'Élevage, auprès des pêcheurs de la région de Badangué, nous a permis d'en réaliser l'importance.

D'après les renseignements recueillis de différentes sources, on peut évaluer cette production à près de 5.000 tonnes pendant la période de quatre mois — d'octobre à fin janvier —, où les grosses concentrations se maintiennent dans les parages (plus au Nord, à Souellaba et dans l'estuaire, la saison est plus tardive : elle ne commence qu'en décembre-janvier, début de la saison sèche).

Ce chiffre demande, certes, à être vérifié. Il n'est cependant pas en contradiction avec les chiffres avancés par M. Jacques Binet, à la suite d'une enquête menée dans la région de Douala :

« D'après des comptages faits par le Service des statistiques (au marché de la Béséké à Douala), la moyenne journalière des apports (18 mai au 15 juin 1954) serait de 3 t. 310. Il est probable que juin est une période de faible production et que les apports de saison sèche (décembre-janvier, par exemple) sont plus importants. Pourtant, sur cette base prudente et en ne comptant que 300 jours par an (ce qui est faux, car le marché est aussi actif le dimanche qu'en semaine), on serait amené à évaluer à 268 millions C.F.A. les ventes de poisson fumé effectuées sur le marché de la Béséké. Il est possible que d'autres points de vente existent en pays malimba ou batanga. On imagine l'importance du commerce du poisson fumé. » (2) (pp. 101-102).

L'importance de cette industrie ne fait aucun doute et mérite qu'on s'y intéresse. Elle permet, par le truchement des market-boys, de toucher une couche de la population que le poisson frais ne peut atteindre. Dans sa forme actuelle, elle est malheureusement loin d'être en mesure de satisfaire tous les besoins. Fait d'autant plus regrettable que le produit, à peine amélioré, pourrait concurrencer le « stock fish », ce qui permettrait d'alléger en partie la note des importations de poissons séchés et de conserves. Pour cela, une augmentation et une amélioration de la production sont nécessaires. Par quels moyens y arriver ?

1° *Par une amélioration du potentiel de pêche.* Elle pourrait se faire en plusieurs étapes :

a) **Dans l'immédiat**, en augmentant, par une aide financière, le nombre des filets et des embarcations.

Une nappe de filet de 200 mailles de haut (mailles de 32 mm. de côté, en coton, de 36 × 6) vaut 7.000 F les cent mètres (prix pratiqués par la Société John-Holt à Douala) ; une grande pirogue revient à peu près à 40.000 F (1956).

L'obtention de ces engins demande donc une mise de fonds de près de cent mille francs, capital que possèdent seulement quelques privilégiés.

Pour commencer, après enquête préalable auprès des pêcheurs, il serait possible, par exemple, d'avancer cette somme à une dizaine ou une

vingtaine de patrons de pêche qui présenteraient le plus de garanties. Le remboursement se ferait en trois ou quatre ans.

b) Dans l'avenir, en améliorant les techniques de pêche : essais de filets à plus grand rendement (cercois, purse-seines, lamparas) ; motorisation des embarcations.

2° Par une amélioration de la technique du fumage. Création de fumoirs qui, par une meilleure utilisation de la fumée, permettraient d'obtenir un produit plus homogène et plus rapidement traité.

### C) INFLUENCE DE L'ACTION DES CHALUTIERS SUR LA PÊCHE ARTISANALE.

Cette question intéresse surtout la petite pêche de l'estuaire du Cameroun (pêche aux lignes de fond, à la senne, aux filets dormants...).

D'aucuns se sont inquiétés de savoir si les chalutiers, de par leur action « dévastatrice », n'amèneraient pas une diminution du stock de poissons de la baie, et, de ce fait, ne provoqueraient pas, à plus ou moins longue échéance, la ruine de ceux qui vivent de cette pêche.

Il nous est possible de les rassurer sur ce point. Qu'il suffise pour cela de comparer la composition des apports de l'une et l'autre pêche :

1° Dans l'estuaire, les espèces dominantes sont les suivantes : « bossus » (*Corvina nigrita*), mullets (*Mugil* sp.), disques allongés (*Psettus sebæ*), « sardinelles » (*Ilisha africana*), silures, capitaines (*Plynemus quadrifilis*) et carpes (*Lutjanus* sp.).

2° En mer, le gros des apports est composé de bars (*Otolithus senegalensis* et *O. macrognatus* principalement), de courbines (*Corvina camerounensis*), de mâchoirons (*Arius heudeloti*) et de « madongo » (*Larimus peli*).

Nous voyons que ces deux modes de pêche, loin d'interférer, ne peuvent que se compléter l'un l'autre.

## IV. — LES HUITRES. POSSIBILITES OSTREICOLES

Les deux espèces d'huîtres susceptibles d'être exploitées au Cameroun sont :

— L'HUÎTRE DE PALÉTUVIER : *Gryphaea gasar* (Adanson), espèce d'eau saumâtre, mais qui est capable de vivre aussi bien en mer qu'en eau presque douce. Elle se fixe généralement sur les racines ou les branches tombantes des palétuviers, ce qui lui a valu sa dénomination. Très commune partout dans les lagunes et embouchures de rivières, elle est particulièrement abondante dans l'estuaire du Cameroun.

— L'HUÎTRE PLATE OU HUÎTRE DE ROCHER : *Ostrea denticulata* Born, qui vit en mer, fixée sur la partie basse des rochers et ne supporte pas une émergence trop prolongée, ni une dessalure trop poussée. Aussi, ne la trouve-t-on, que sur la côte méridionale rocheuse, de Longji à Campo,

où elle est récoltée et consommée sur place, sous forme de soupe, ou amenée à Kribi pour y être vendue.

Une industrie ostréicole est-elle possible au Cameroun ? Pour ce faire, trois conditions doivent être remplies :

1° Existence d'emplacements favorables à l'installation de parcs ;

2° Présence de gisements naturels permettant une récolte d'huîtres en nombre suffisant pour alimenter les parcs au début de l'exploitation ;

3° Possibilité d'obtenir un produit capable de satisfaire les goûts de la clientèle.

C'est ce dernier impératif qui nous a amené à chercher, dans la région de Kribi, un terrain propice à une expérience ostréicole, amorce d'une industrie future : les huîtres de palétuviers, fades lorsqu'elles viennent d'être cueillies dans la mangrove, acquièrent en effet un goût agréable après une stabulation en eau de mer.

Une prospection systématique de la côte, faisant suite aux observations de M. Delais (3), nous permet de croire à la réussite d'une telle expérience.

#### 1) Recherche des emplacements.

Sur la côte, entre Kribi et Longji, s'échelonnent une série de criques protégées de la houle et des vents par des pointes rocheuses. Certaines ont une pente douce et découvrent suffisamment à marée basse pour permettre l'installation de parcs.

#### 2) Recherche des gisements naturels.

— Sur les palétuviers des embouchures de cours d'eau ou des marigots : plusieurs gisements d'huîtres de palétuviers, la plupart en voie d'épuisement. Deux d'entre eux sont cependant exploitables : l'un dans la rivière de Longji, l'autre dans un marigot proche de Plantation.

— En mer, sur les rochers ; la partie haute, qui subit une émergence prolongée, est couverte d'huîtres de palétuviers, alors que les huîtres plates restent cantonnées sur les parties basses toujours immergées ou dont l'émergence est de courte durée.

#### 3) Réalisation.

a) *Récolte d'huîtres* présentant une taille suffisante (5-6 cm.) pour être mises en parcs ;

b) *Récolte du naissain* : Pose de collecteurs à proximité d'un gisement d'huîtres, dans le lit d'une rivière ou dans un marigot. Toutes sortes de supports peuvent servir de collecteurs : fagots de branches, planches, chapelets de vieilles coquilles, et surtout tuiles rondes chaulées (tuile faitière, tuile canal). La zone où se fait le maximum de fixations est la couche de vase fluide située au-dessus du fond, sur une épaisseur de 20 à 30 cm., couche riche en plancton et suspensions organiques.

A quel moment doit-on poser les collecteurs ? Les expériences du centre de Joal (Sénégal) et nos propres expériences à Pointe-Noire ont

mis en évidence l'influence des pluies sur la ponte des huitres de palétuviers ; aux époques de fortes précipitations, correspondent les maximums de pontes. Or, à Kribi, les fortes précipitations ont lieu aux périodes suivantes : février ou mars ; mai et juin ; septembre, octobre et novembre.

Les mois de février-mars, mai et septembre semblent donc les plus indiqués pour la pose des collecteurs.

c) *Mise en parc* : Deux parcs, à notre avis, sont nécessaires :

— un parc destiné à la croissance et à l'engraissement des jeunes huitres de palétuviers, provenant soit des récoltes, soit du détroquage. Ces huitres sont mises dans des casiers grillagés, posés à 10 cm. du sol, dans un endroit du marigot ou de la rivière qui découvre à marée basse ;

— un parc de stabulation en eau de mer, au fond de l'une des criques dont nous avons déjà parlé. Ce parc, d'ailleurs, peut servir :

d'une part, dans la partie haute qui émerge à marée basse, à la stabulation des huitres de palétuviers ;

d'autre part, dans la partie basse qui reste toujours immergée, à la pose de casiers destinés à l'élevage d'huitres plates et de collecteurs pour la fixation du naissain de ces huitres.

Si la récolte des huitres de la région n'était pas suffisante pour alimenter les parcs de stabulation, on pourrait envisager d'en faire venir des gisements plus riches de l'estuaire du Cameroun, par exemple.

## V. — LE PROBLEME DU THON AU CAMEROUN

Peut-on envisager la création d'une industrie du thon au Cameroun ? Plus exactement, des usines installées à Douala pourraient-elles être alimentées par des bateaux thoniers basés dans ce port ?

Les résultats des prospections du Centre d'Océanographie de Pointe-Noire nous permettent de répondre par l'affirmative. Le port de Douala pourrait être un port thonier au même titre que Dakar, Abidjan, ou Pointe-Noire.

Toutes les espèces pêchées sur les côtes du Sénégal et connues sous la dénomination de thon — le thon à nageoires jaunes : *Neothunnus albacora* Lowe ; thonine *Euthynnus alleteratus* ; le patudo *Parathunnus obesus* ; la bonite à ventre rayé : *Katsuwonnis pelamys*, et la bonite à dos rayé : *Pelamys sarda* — sont présentes également sur les côtes du Congo, du Gabon et du Cameroun.

De toutes ces espèces, le thon à nageoires jaunes est, du point de vue commercial, le plus intéressant. On le trouve toute l'année, en concentrations importantes, soit dans le Golfe de Guinée (parages de Fernando-Po, au large de la Guinée Espagnole ; parages des Iles du Prince, San-Thomé et Anno-Bon), soit au large des côtes du Gabon (Nyanga-Mayumba, et de Pointe-Noire, principalement au-dessus de fonds compris entre 200 et 2.000 m.).

L'étendue du champ de prospection, ajoutée au fait que la recherche

de l'appât devra se faire le plus souvent sur les côtes du Gabon, nous autorisent à insister sur les deux conditions sans lesquelles une telle industrie ne peut être viable :

- utilisation de thoniers-congérateurs du type « Clipper », d'une capacité de 150 tonnes au minimum ;
- installation à terre de chambres froides de stockage.

### CONCLUSION

Le Cameroun maritime a longtemps fait figure de parent pauvre, de zone déshéritée. Une étude systématique de ses ressources nous permet pourtant d'entrevoir d'intéressantes possibilités.

Le territoire possède déjà :

- une industrie du poisson frais, capable d'alimenter Douala et les principaux centres de l'intérieur ;
- l'ébauche d'une industrie du poisson fumé, susceptible d'approvisionner toute une couche de la population qui ne peut être touchée par le poisson frais.

Deux industries annexes semblent également possibles : l'ostréiculture et le traitement des crevettes.

La perspective d'une pêche aux thons dans les eaux camerounaises et gabonaises ouvre des horizons nouveaux. Le Cameroun serait ainsi à même, non seulement de faire face à ses besoins intérieurs, mais également d'exporter une partie de ses produits.

Mais un long chemin reste encore à parcourir, et l'étude des problèmes, à peine entamée, doit être poursuivie, afin de conseiller et guider les initiatives privées ; trop de tentatives, en effet, ont été vouées à l'échec dès le départ parce qu'insuffisamment préparées.

M. ROSSIGNOL,

*Océanographe-Biologiste de l'O.R.S.T.O.M.*

*(Pointe-Noire, juin 1956-octobre 1960).*

1. Th. MONOD. — *L'industrie des pêches au Cameroun*, Larose, Paris (1925-1926).
2. J. BINET. — Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun, in *L'homme d'Outre-Mer*, n° 3, Paris, O.R.S.T.O.M. (1956).
3. J. DELAIS. — *Note concernant les huîtres dans la région de Kribi*. Rapport I.R.C.A.M. non publié (1955).

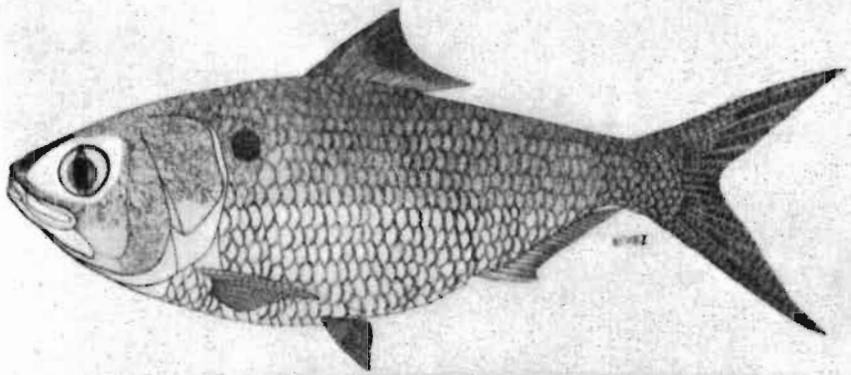


Fig. 1. *Ethmalosa Fimbriata* (Bowdich) : "Bonga"

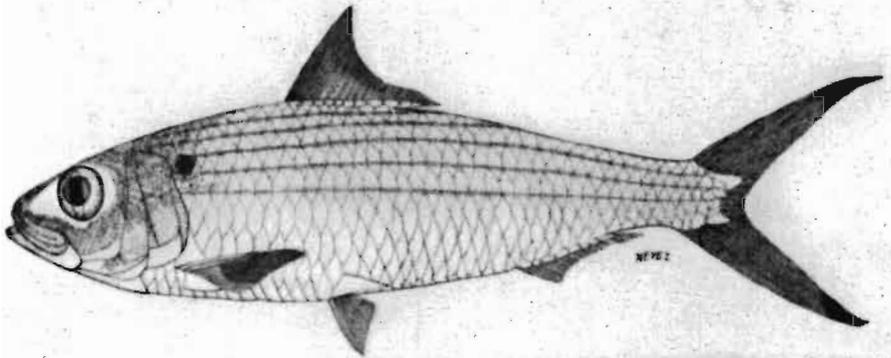


Fig. 2. *Sardinella Cameronensis* Regan. : "Bilo"

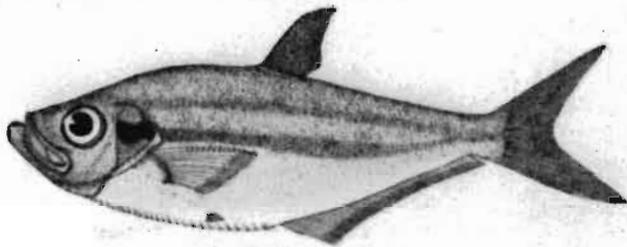


Fig. 3. *Ilisha Dolloi* (Boulenger) : "Sardinelle"

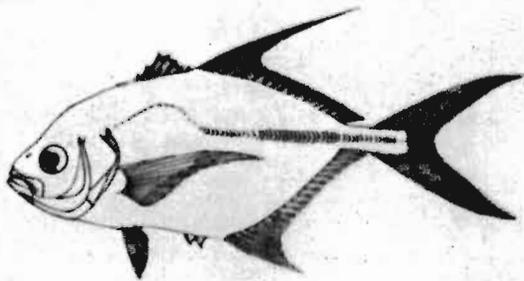


Fig. 4. *Caranx Senegallus* Cuv. Val : "petite carangue"

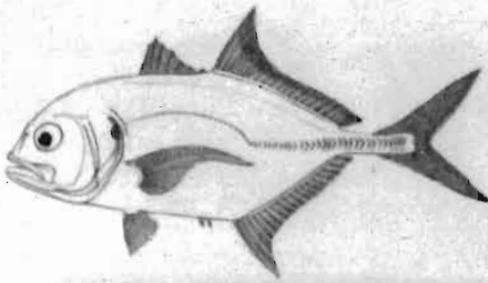


Fig. 5. *Caranx Carangus* (Cuv. Val.) : "grosse carangue"

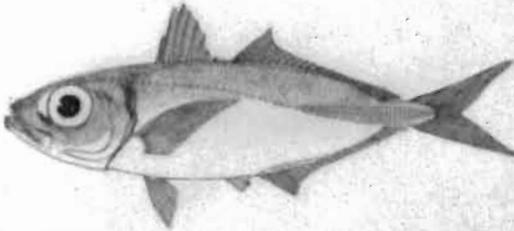


Fig. 6. *Salar Crumenophthalmus* (Bloch) : "chinchard"

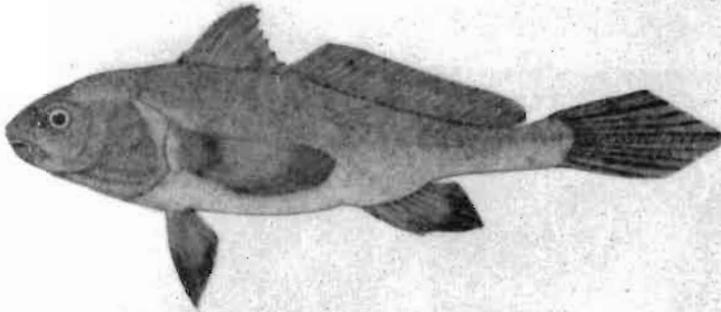


Fig. 7. *Corvina Camaronensis* (Ehrenbaum) : "courbin"

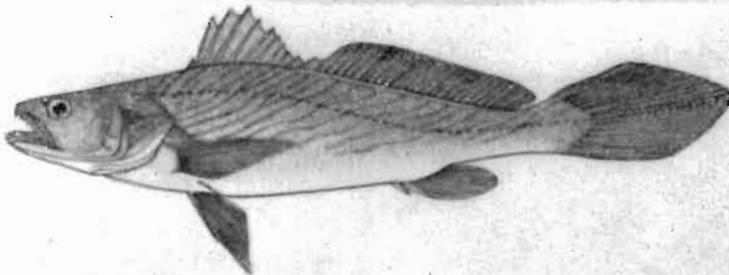


Fig. 8. *Otolithus Macrognathus* (Bleeker) : "bar"

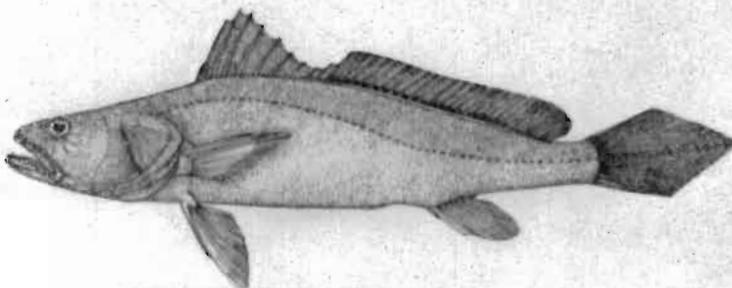


Fig. 9. *Otolithus Senegalensis* (Cuv. Val.) : "bar"

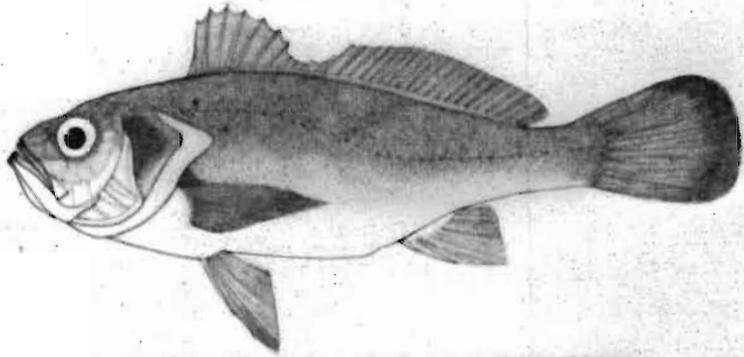


Fig. 10. *Larimus Peli* Bleeker. : "madongo"

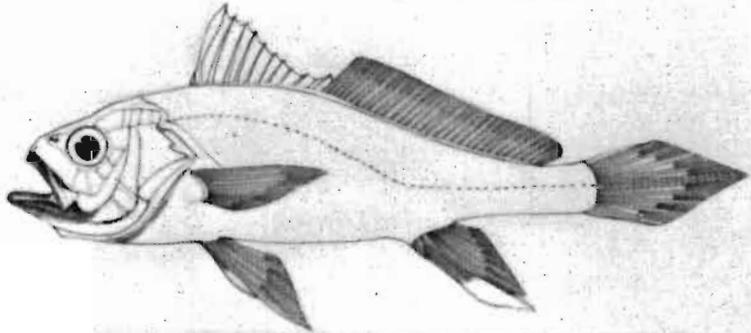


Fig. 11. *Corvina Nigrita* Cuv. : "courbine"

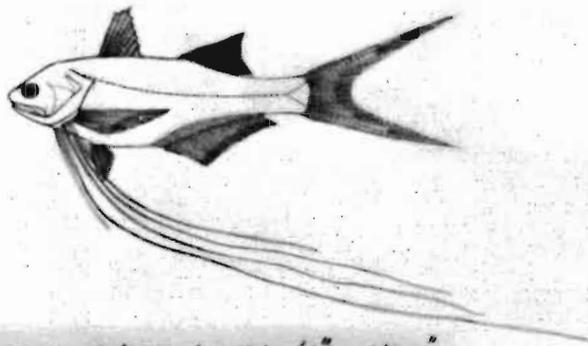


Fig. 12. *Pentanemus Quinquarius* (Linné) "barbillon."

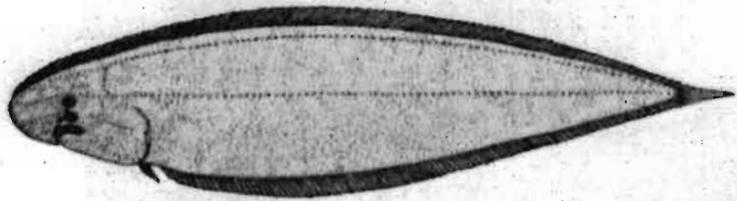


Fig. 13. *Cynoglossus Monodi* Chabanaud : "sole"

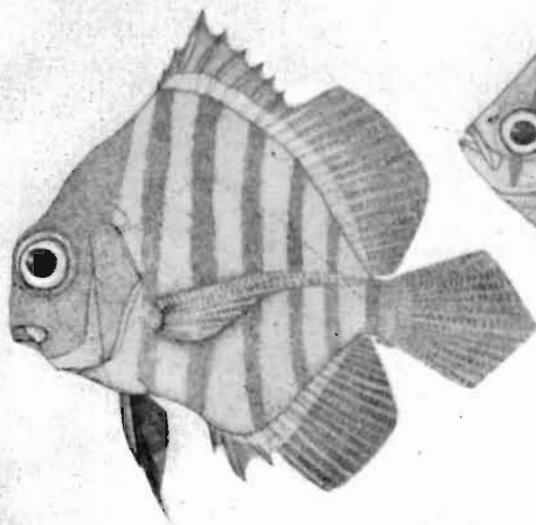


Fig. 14. *Drepane Africana* Osorio: "disque"

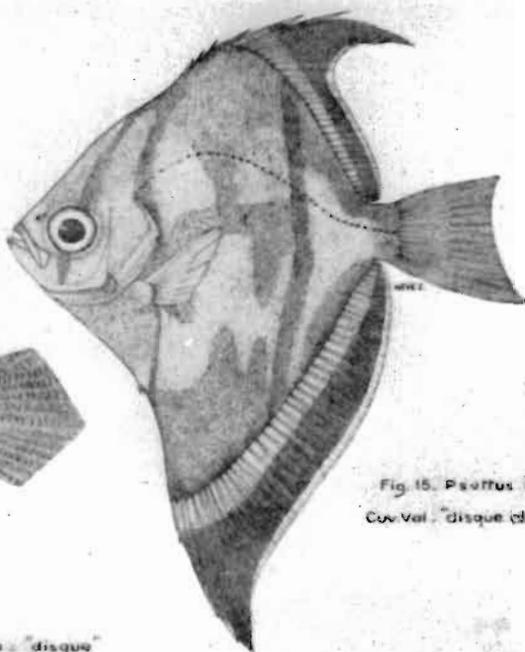


Fig. 15. *Psottus Sebou*  
Cuv. Val. "disque (longe)"

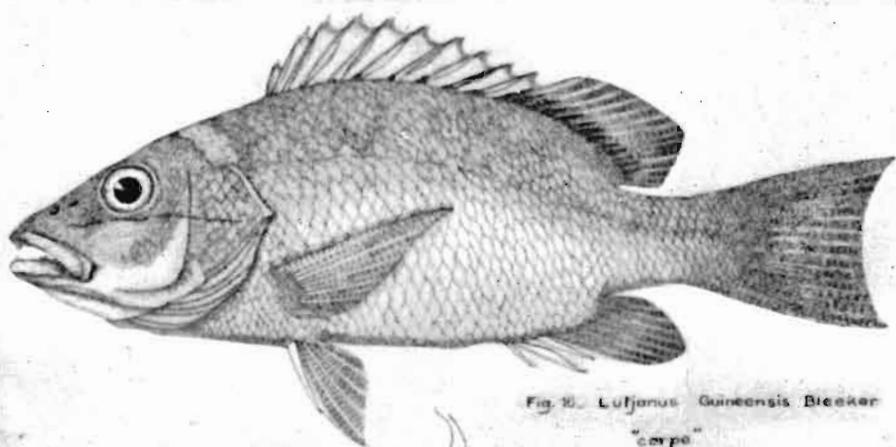


Fig. 16. *Lutjanus Guneensis* Bleeker  
"carpe"

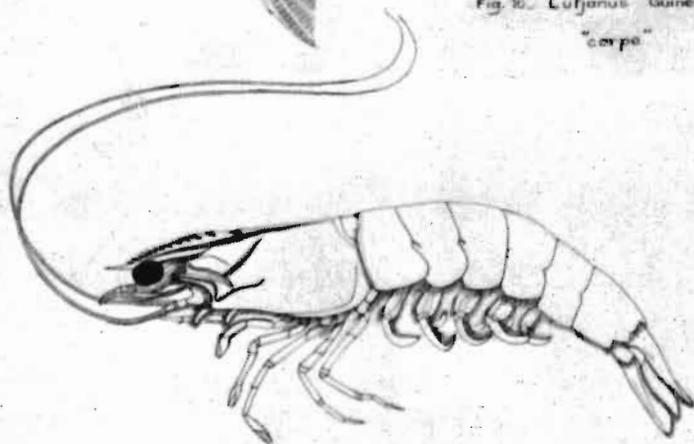


Fig. 17. *Penaeus keraturus* (Forsk., 1775): "Caramide"

# RECHERCHES ET ETUDES CAMEROUNAISES

ANNÉE 1960

NUMÉRO 2

## SOMMAIRE

Atlas du Cameroun .....	1
A. JACQUOT. — Les langues Bantu du nord-ouest .....	5
Abbé Th. TSALA. — Minlan mi mved (chants lyriques), recueillis par l'Abbé † Tobie Atangana .....	35
M. ROSSIGNOL. — Le Cameroun maritime .....	64
<i>Notes et chroniques.</i>	
Un foyer probable d'ankylostomiase humaine à l'embouchure du Wouri (Souelaba) .....	90
VII <sup>e</sup> Congrès de la Société Internationale de Science du Sol ..	91
Conférence Internationale sur le rôle de la science dans le développement des nouveaux Etats .....	93

Abonnement annuel 1960 : 1000 Fr. CFA ou 20 N. F.

Le Numéro : 350 Fr. CFA ou 7 N. F.